

---

## RAPPORT FINANCIER 2018

---

Après plusieurs années de régimes transitoires, de mesures de réorganisation et de nouvelles réglementations, 2018 aura constitué le premier exercice «normal» selon les nouveaux principes désormais applicables au financement des tâches de l'Eglise catholique par la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale/RKZ).

Globalement, la Conférence centrale affecte comme suit les quelque 12,75 millions de francs de contributions qu'elle perçoit auprès des organisations ecclésiastiques cantonales qui lui sont affiliées. 8,75 mio vont à des tâches dans le domaine de la pastorale des migrants, 2 mio sont alloués à la Conférence des évêques, 0,5 mio sert au paiement de redevances de droits d'auteur, 0,5 mio est réservé à d'autres subsides et projets au profit de l'Eglise en Suisse, et, enfin, 0,9 mio est attribué à la Conférence centrale pour couvrir les frais de fonctionnement de son secrétariat général et de ses organes ainsi que ceux générés par la gestion du cofinancement CES-Conférence centrale.

Aussi, plutôt que de «contributions dues à la Conférence centrale», il serait plus juste de parler de «contributions destinées au financement de tâches d'envergure nationale accomplies par l'Eglise catholique». Car plus de 90% des fonds ne sont pas réservés à la Conférence centrale mais profitent directement à la vie ecclésiale en Suisse.

## 1. Introduction

Le premier exercice entier accompli après les divers remaniements opérés dans le domaine du cofinancement des tâches pastorales menées au niveau suisse et l'entrée en vigueur de la Convention de subventionnement passée avec la Conférence des évêques s'est achevé sur un résultat réjouissant:

- l'excédent d'environ CHF 325'000.- dégagé permettra de renflouer dans une plus forte proportion le Fonds de financement de projets et d'innovations;
- le crédit du cofinancement pour 2018 inclut encore quelque CHF 150'000.- qui pourront être attribués à la réserve du cofinancement;
- au travers de ses prestations propres (cours de base de management ecclésial) et grâce à une gestion rigoureuse des moyens financiers à disposition (plusieurs postes budgétaires n'ont pas été épuisés), le secrétariat général de la Conférence centrale a contribué également au bon résultat comptable.

Cette heureuse issue ne va pas de soi, ce d'autant que la Conférence centrale a pris en main de nouvelles tâches en 2018 et a dû relever de lourds défis financiers:

- au travers de la manifestation à but de réseautage «RKZ Focus» et d'une participation au sein du Forum politique Berne, la communication à destination tant des cercles ecclésiaux que des milieux politiques et du public en général s'est intensifiée;
- la venue du pape à Genève a représenté un événement d'envergure nationale exigeant la mobilisation de ressources considérables et dont la gestion s'est révélée d'autant plus difficile que l'annonce de la visite n'a eu lieu qu'au début de l'année 2018 et qu'aucun budget n'avait été prévu;
- le Fonds d'indemnisation en faveur des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et aujourd'hui prescrits a dû, après deux attributions de CHF 150'000.- effectuées en 2016 et 2017, être réalimenté une troisième fois en 2018 par une somme identique non budgétisée;
- la Conférence des évêques (CES) a placé la Conférence centrale face à deux demandes instantes: octroyer un soutien financier régulier plus élevé que jusqu'ici au secrétariat du Conseil des conférences épiscopales d'Europe à Saint-Gall (CCEE) et permettre au secrétariat général de la CES de procéder à une augmentation significative de l'effectif de son personnel.

A noter que le bon résultat comptable atteint malgré les défis financiers auxquels la Conférence centrale a été confrontée s'explique par des raisons en partie indépendantes des comptes 2018:

- le Fonds de financement de projets et d'innovations a été régulièrement alimenté au cours des dernières années par des excédents annuels grâce auxquels des moyens financiers suffisants ont pu être mis à disposition pour des dépenses imprévues;
- les organisations ecclésiastiques cantonales (et de nombreuses communes ecclésiastiques/pa-roisses) ont versé, au-delà de leurs contributions à la Conférence centrale, plus de CHF 400'000.- pour le financement de la visite du pape, de sorte que la garantie de couverture de déficit de CHF 250'000.- promise par la Conférence centrale n'a pas dû être activée;
- le subside annuel de CHF 80'000.- accordé pour le secrétariat du CCEE deviendra effectif à partir de 2019 tandis qu'aucune décision n'a encore été prise par la Conférence centrale au sujet du financement du renforcement de l'effectif du personnel du secrétariat général de la CES.

Dès lors, les défis financiers ne sont nullement maîtrisés, et l'avenir reste entouré d'incertitudes en ce qui concerne l'équilibre financier de la Conférence centrale malgré le bon résultat enregistré.

## 2. Evolution au niveau suisse des recettes provenant des impôts ecclésiastiques et des subsides étatiques

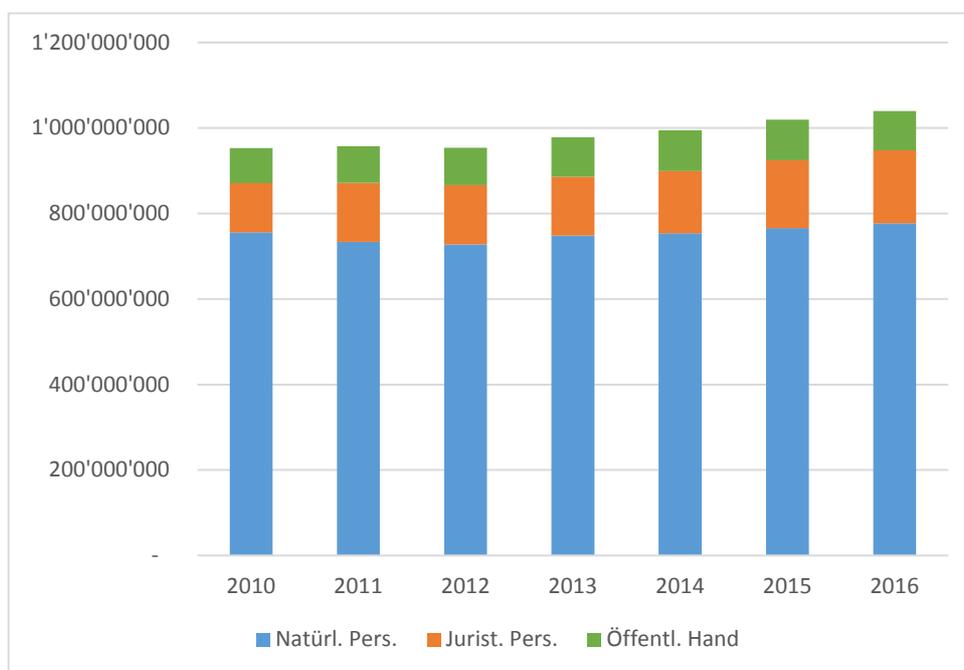
Le budget de la Conférence centrale, dont le montant total des charges s'élève à CHF 12,8 mio, reste relativement modeste comparativement aux recettes globales de l'Eglise catholique en Suisse provenant des impôts ecclésiastiques et des subsides des pouvoirs publics, soit quelque CHF 1,04 mia, mais aussi par rapport à la totalité des revenus des principales organisations ecclésiastiques cantonales. Pour l'ensemble des tâches que l'Eglise accomplit à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques et qui sont cofinancées par la Conférence centrale, cette dernière dispose de 1,2% de la totalité des recettes ecclésiastiques.

Néanmoins, les tendances caractérisant les finances ecclésiastiques en Suisse jouent un rôle important dans les discussions relatives aux contributions dues à la Conférence centrale et à leur évolution. Nombre de ces débats sont marqués par l'idée souvent relayée par les médias que l'Eglise catholique en Suisse souffre d'une diminution du nombre de ses fidèles et de ses moyens financiers.

### 2.1. Stabilité du nombre des membres et recettes en hausse

Les statistiques ecclésiastiques et données financières que la Conférence centrale reçoit de ses membres démontrent toutefois que cette présupposition est fautive:

- En novembre 2018, lors de la publication de ses statistiques ecclésiastiques, l'Institut suisse de sociologie pastorale à Saint-Gall a annoncé que, depuis quelques années, le nombre de catholiques vivant en Suisse n'a jamais été aussi élevé en chiffres absolus, soit 3 millions de personnes (y compris celles âgées de moins de 15 ans).
- Selon les données fournies par les membres de la Conférence centrale, la totalité des recettes ecclésiastiques que représentent les impôts et contributions ecclésiastiques ainsi que les subsides des pouvoirs publics a augmenté de quelque 9,2% entre 2010 et 2016.

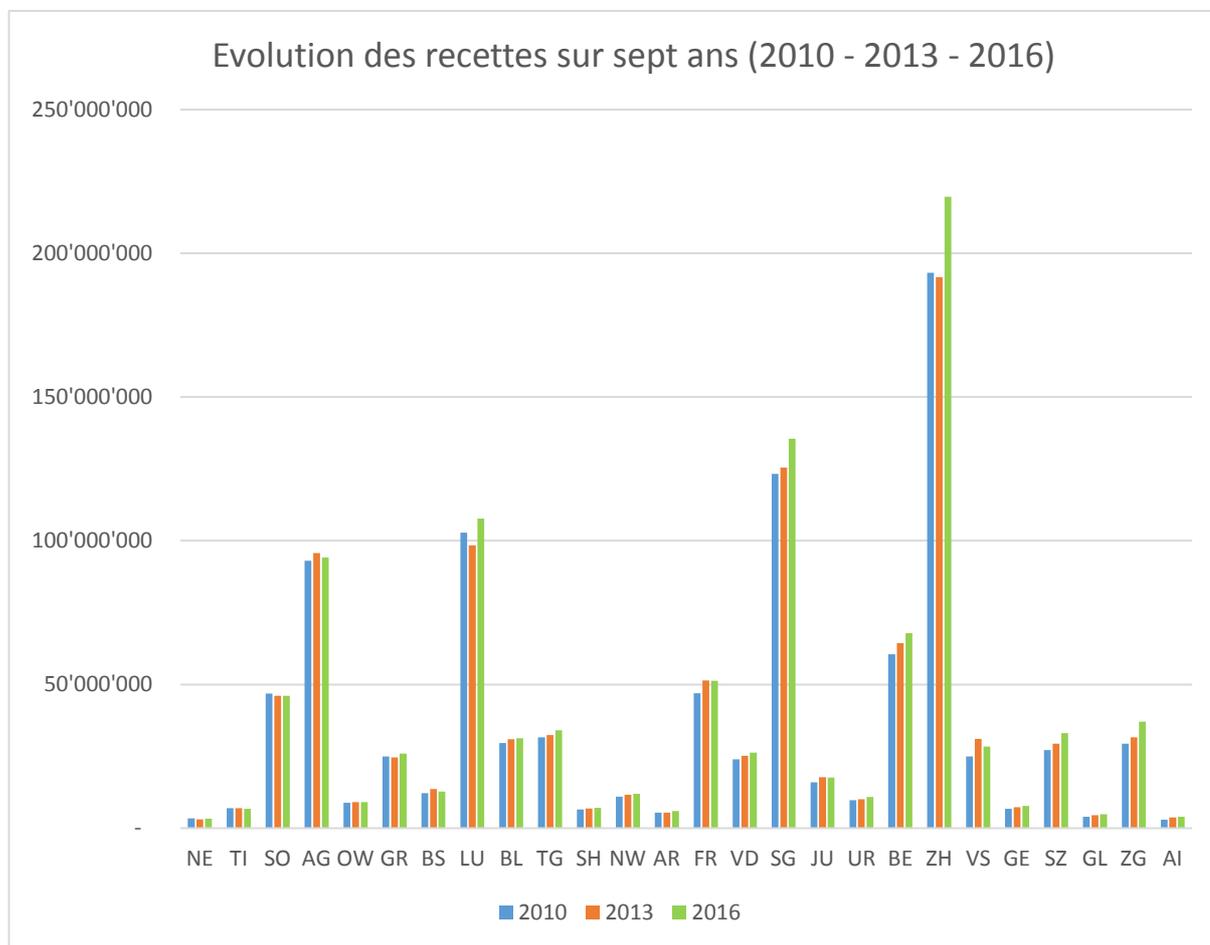


Graphique 1: totalité des recettes des organisations ecclésiastiques cantonales calculées sur la base des données fournies par les membres de la Conférence centrale.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pers. phys.	755'823'899	733'711'253	727'320'027	748'606'931	753'407'021	765'555'158	776'939'043
Pers. morales	114'811'386	138'210'264	139'259'490	136'930'850	146'192'737	159'061'027	170'790'923
Pouv. publics	82'058'551	85'230'756	87'496'147	92'934'284	94'936'781	95'136'622	92'257'398
Total	952'693'836	957'152'273	954'075'664	978'472'065	994'536'539	1'019'752'807	1'039'987'364

**2.2. Evolution variable selon les cantons**

Cette croissance globale des recettes est toutefois répartie de manière inégale. Si quelques organisations ecclésiastiques cantonales ont vu leurs recettes augmenter de plus de 20% (SZ, GL, ZG et AI), ou de 10 à 15% (UR, BE, ZH et VS, GE), plusieurs autres enregistrent des hausses de leurs recettes ne dépassant pas de 5 à 10% (BL, TG, SH, NW, AR, FR, VD, SG et JU). Enfin, quelques Eglises cantonales ont connu une faible croissance oscillant entre 1 et 5% (AG, OW, GR, BS et LU), tandis que d'autres ont même vu leurs recettes diminuer de 1 à 4% (NE, TI et SO).

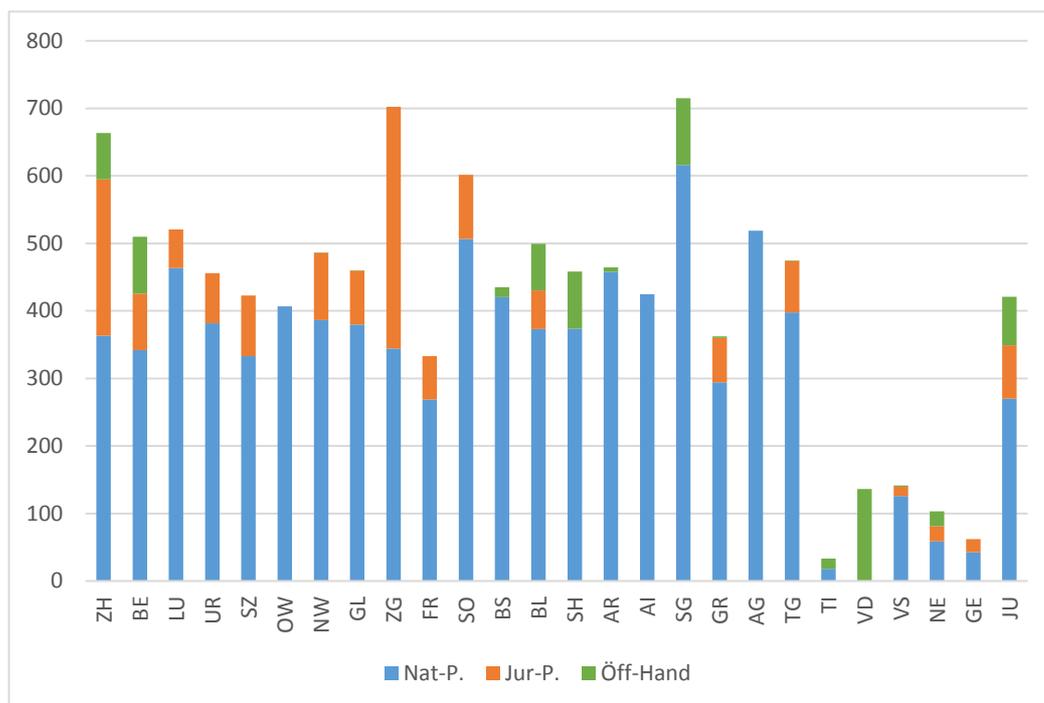


Graphique 2: évolution des recettes des organisations ecclésiastiques cantonales établies sur la base des données fournies par les membres de la Conférence centrale.

### 2.3. Situation initiale complexe pour l'évaluation et l'adoption de décisions de politique financière

Se l'on tient compte en outre des différences considérables notoires entre les moyens financiers à disposition par catholique selon les organisations ecclésiastiques cantonales, la complexité de la situation initiale saute aux yeux lorsqu'il est question de procéder au sein de la Conférence centrale à des estimations en matière de politique financière et d'arrêter des décisions à cet égard:

- D'un côté, l'importance des fonds à disposition varie considérablement d'un canton à l'autre (cf. graphique 3).
- De l'autre, plusieurs membres de la Conférence centrale sont confrontés à une stagnation, voire une diminution de leurs recettes tandis que d'autres disposent de revenus plus élevés (cf. graphique 2).
- A cela s'ajoute que la répartition des fonds entre l'échelon communal et le niveau cantonal diffère beaucoup d'un canton à l'autre. Si le second est bien doté en maints endroits, il arrive aussi que seul un petit pourcentage des fonds à disposition lui soit attribué, ce qui réduit d'autant les possibilités de faire montre de solidarité au niveau suisse.
- Enfin, les perspectives d'avenir sont très variables. Si, dans divers cantons, on redoute des pertes de revenus en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises, dans d'autres, les changements ont déjà eu lieu à cet égard, ou alors l'imposition des personnes morales y est inconnue, ce qui est garant d'une plus grande stabilité. Par ailleurs, l'évolution du nombre de membres n'est pas la même partout.



Graphique 3: revenus par membre de l'Eglise âgé de plus de 15 ans en 2016 (source: données fournies par les membres de la Conférence centrale).

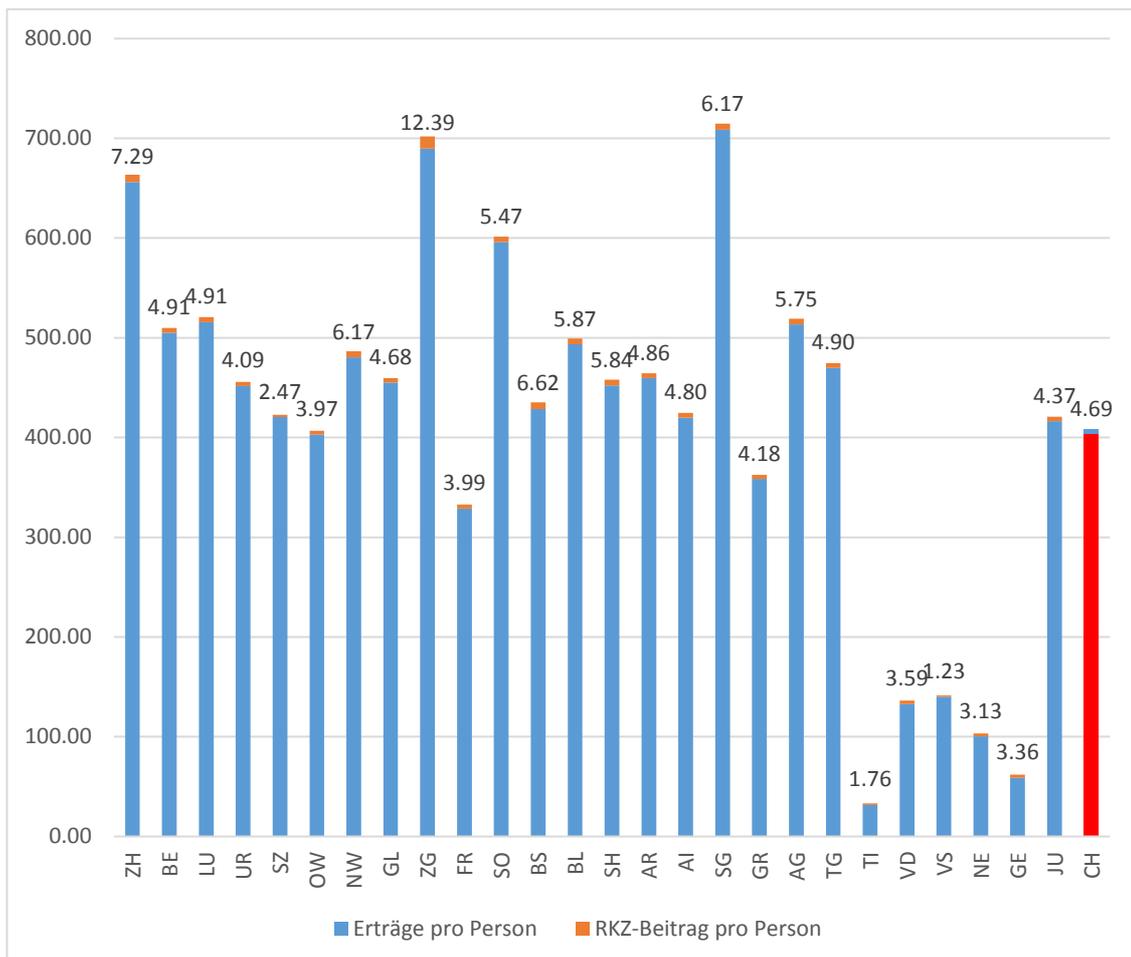
### 3. Contributions dues à la Conférence centrale par les organisations ecclésiastiques cantonales

#### 3.1. Répartition des charges entre les organisations ecclésiastiques cantonales

Les contributions des membres calculées sur la base de la clé de répartition de la Conférence centrale constituent de loin sa source de revenus la plus importante. Une première moitié du montant cible est répartie en fonction du pourcentage que représente le chiffre de la population résidante de confession catholique de chaque canton par rapport au total de cette même population au niveau suisse («contribution proportionnelle»). Quant à la seconde moitié du montant cible, son calcul a lieu en fonction des recettes des impôts ecclésiastiques et des contributions des pouvoirs publics ainsi que sur la base de l'indice des ressources de la Confédération.

Lorsque des circonstances particulières le justifient, certains membres de la Conférence centrale sont libérés du paiement d'une partie de leur contribution. Il résulte de ces remises que le montant total attendu est sensiblement plus faible que le montant cible. Pour 2018, ce dernier avait été fixé à CHF 13,7 mio, alors que les contributions effectivement versées se sont élevées à 12,6 mio.

La clé de répartition applicable aux contributions dues à la Conférence centrale entraîne des écarts considérables au niveau de la somme à verser par membre de l'Eglise âgé de plus de 15 ans. A noter que pour la grande majorité des organisations ecclésiastiques cantonales, la contribution à verser ne représente pas plus de 0,8% à 1,5% du total de leurs recettes. Et même là où la charge est plus lourde, de légères adaptations de la contribution perçue par la Conférence centrale n'influencent guère la situation financière générale de l'Eglise catholique au sein du canton concerné.



Graphique 4: impact de la contribution due à la Conférence centrale sur les finances de l'Eglise: les chiffres indiquent la contribution due à la Conférence centrale par personne de plus de 15 ans.

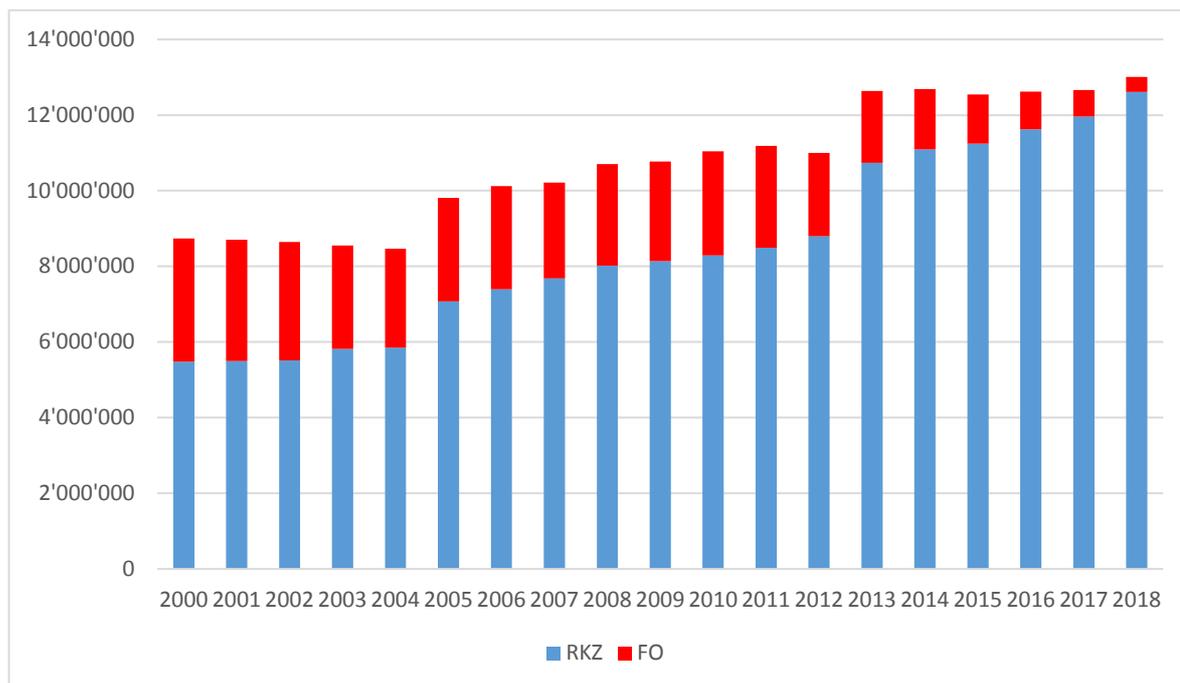
### 3.2. Evolution des contributions dues à la Conférence centrale

Les contributions à verser à la Conférence centrale ont augmenté de manière marquante au cours des dernières années. Cette évolution est imputable principalement à deux facteurs:

1. Au cours des premières décennies de l'existence de la Conférence centrale, l'œuvre d'entraide Action de Carême a joué un rôle important à ses côtés pour le cofinancement des tâches de l'Eglise accomplies à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. En 2000, ce partenaire versait encore un montant de CHF 3,2 mio. Cette participation a diminué régulièrement jusqu'au moment où, en 2013, la Conférence des évêques, la Conférence centrale et l'Action de Carême sont convenues de réduire progressivement à CHF 400'000.- annuels jusqu'en 2018 la contribution du secteur suisse de l'AdC, de sorte que l'œuvre d'entraide puisse se concentrer plus fortement sur sa mission consistant à soutenir des projets dans les pays du Sud. Cet accord a prévu que la Conférence centrale compenserait pour l'essentiel le recul de l'engagement financier de l'AdC en Suisse au cours des dernières années en augmentant annuellement de 3% le montant cible.
2. Le financement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques a été assuré durant longtemps par divers bailleurs de fonds sur la base de diverses clés de répartition et au moyen de flux financiers complexes. Ces derniers ont été simplifiés et fusionnés par étapes successives. Lors d'augmentations des contributions dues à la Conférence centrale, des allègements sont intervenus ailleurs. En résumé, les principales étapes traversées ont été les suivantes:

2005-2006	Intégration dans les finances de la Conférence centrale des contributions des organisations ecclésiastiques cantonales romandes versées jusque-là séparément à la Fédération romande. Désormais, une seule et même clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale s'applique à tous les membres.
2008	Les indemnités de droits d'auteur dues à la SUISA pour le domaine de la musique d'église, qui étaient encaissées jusque-là séparément auprès de chaque organisation ecclésiastique cantonale, sont désormais prises en charge par la Conférence centrale et intégrées dans la contribution perçue auprès des membres.
2010	La contribution due à la Conférence centrale est relevée afin de pouvoir renforcer le travail médiatique de la CES et des services de presse régionaux.
2013	La clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale est modifiée en ce sens que les sommes versées jusque-là pour migratio sur la base d'une clé différente figurent désormais dans le budget de la Conférence centrale.
2014	L'engagement en Suisse de l'Action de Carême fait l'objet d'une nouvelle réglementation: la participation de l'AdC au cofinancement est progressivement réduite à CHF 400'000.- jusqu'à 2018.
2018	Les flux financiers sont simplifiés, à savoir que les subsides versés par la DOK et la COR pour des tâches de l'Eglise accomplies à l'échelon de régions linguistiques sont repris dans le crédit du cofinancement. Les diocèses et les cantons diocésains voient de ce fait leurs charges être allégées d'autant. Parallèlement, une convention de subventionnement conclue avec la CES entre en vigueur.

Le graphique 5 montre uniquement l'évolution des parts respectives de la Conférence centrale et de l'Action de Carême au sein du crédit du cofinancement, mais pas les autres financements introduits par étapes dans la participation propre de la Conférence centrale (Fédération romande, SUISA, contribution allouée à migratio, contributions de la COR et de la DOK, cf. graphique 6).



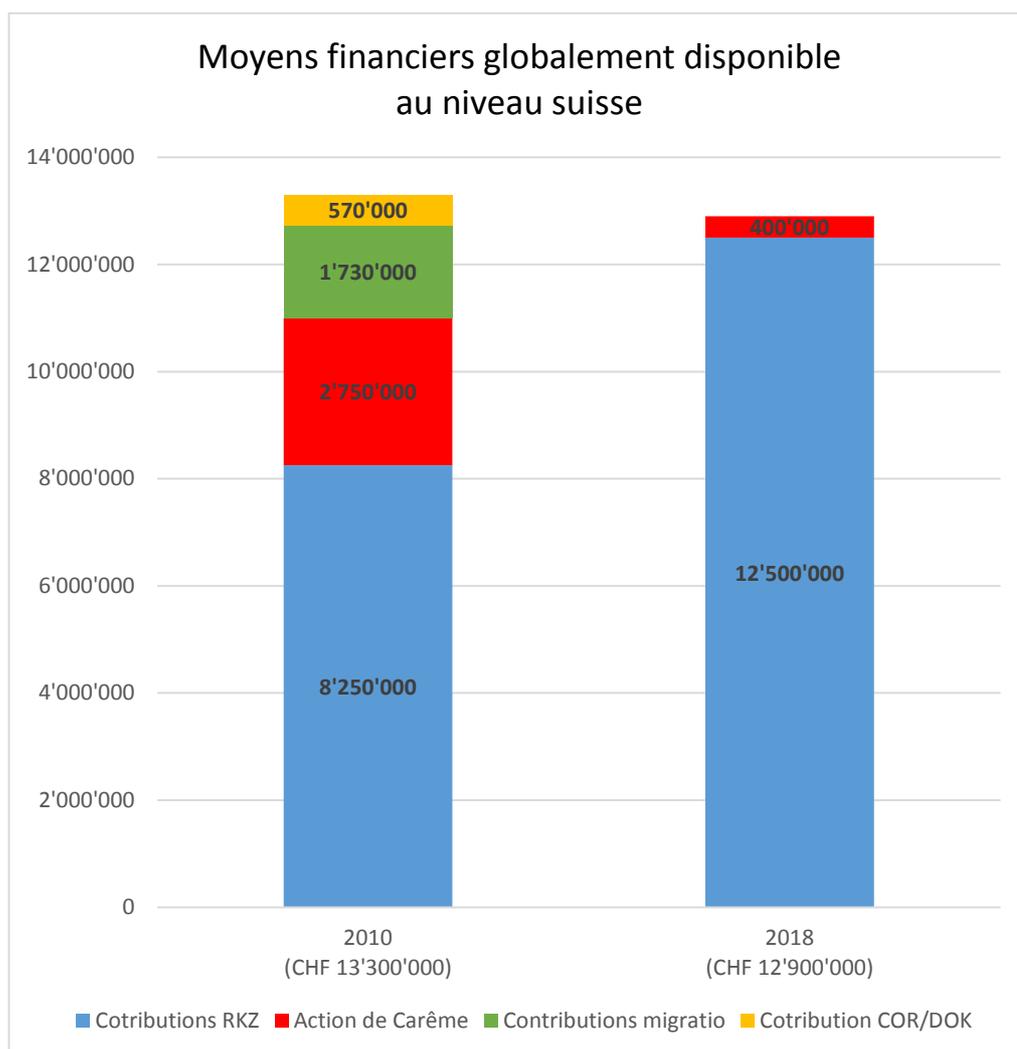
Graphique 5: évolution des moyens financiers à disposition de la Conférence centrale et de l'Action de Carême pour le niveau national.

### 3.3. Contributions versées à la Conférence centrale en hausse, mais stagnation des fonds à disposition du cofinancement

Si les membres de la Conférence centrale éprouvent souvent l'impression que des sommes toujours plus importantes sont à fournir pour le financement des tâches accomplies par l'Eglise catholique à l'échelon national, en revanche l'image de la situation nourrie du côté du cofinancement est autre: la Conférence centrale n'est pas parvenue à compenser totalement la diminution drastique de la participation de l'Action de Carême, avec pour conséquence que les fonds disponibles en 2018 se sont révélés être moins élevés qu'en 2010. Le montant global a diminué de CHF 400'000.-, passant de CHF 13,3 mio à CHF 12,9 mio (graphique 6).

Force est de constater que la situation financière de l'échelon national de l'Eglise catholique en Suisse s'est détériorée entre 2010 et 2018, cela alors qu'il apparaît que, globalement, les moyens financiers ecclésiaux se sont nettement inscrits en hausse en 2018 (cf. plus haut le chiffre 2.1) et que les membres de la Conférence centrale ont, de leur côté, relevé régulièrement le niveau de leurs contributions au fil des années (cf. plus haut le chiffre 3.2). Cette distorsion entraîne des perceptions différentes de l'évolution financière générale selon les angles de vue. De telles divergences sont propres à susciter des sentiments de frustration:

- Malgré les augmentations des contributions qu'ils sont appelés à verser, les membres de la Conférence centrale sont confrontés aux plaintes des bénéficiaires de subsides comme quoi ils sont contraints à des économies.
- Les entités actives à l'échelon national (institutions cofinancées, CES et migratio) ont le sentiment de profiter insuffisamment de la situation financière globalement favorable de l'Eglise catholique en Suisse.



Graphique 6:

comparaison entre les moyens disponibles au niveau suisse en 2010 et 2018.

#### 4. Comptes annuels et bilan de la Conférence centrale au 31 décembre 2018 (pour les chiffres, cf. annexe)

Pour l'année 2018, le budget prévoyait un déficit de CHF 2'820.- Grâce à divers facteurs, les comptes se sont soldés en réalité par un excédent de CHF 325'000.- Cette situation est imputable, d'une part, à des recettes plus élevées et, d'autre part, à des dépenses moindres que prévu. L'essentiel de l'excédent doit être affecté à l'alimentation du Fonds de financement de projets et d'innovations.

##### 4.1. Recettes

Les contributions des membres constituent de loin le poste de recettes le plus important de la Conférence centrale. Lors des délibérations à propos du budget 2018, le montant cible a été fixé à CHF 13'700'000.- Et si les recettes attendues inscrites au budget s'élevaient à CHF 12'499'000.-, ce sont en réalité CHF 12'612'000.- qui ont été encaissés, ce qui signifie un excédent de CHF 113'000.- Cet écart résulte, d'un côté, de sommes allouées à bien plaisir par certaines communes ecclésiastiques schwyzoises et, de l'autre, du fait que la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg a finalement payé l'intégralité de sa contribution alors qu'elle avait annoncé un montant réduit en raison du frein aux dépenses décrété dans ce canton.

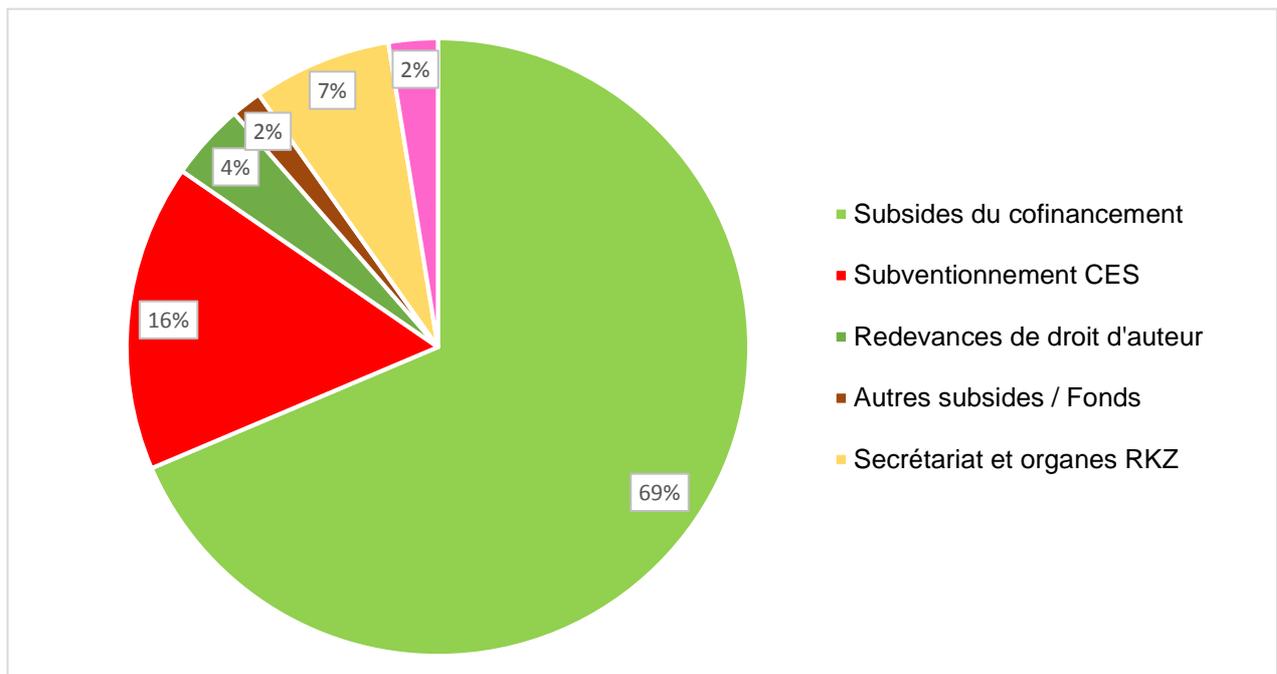
En ce qui concerne les membres qui n'ont pas payé tout leur dû, on constatera ce qui suit:

- Le total des montants remis atteint environ CHF 1,1 moi.
- La Fédération des communes ecclésiastiques du canton d'Obwald a augmenté comme convenu sa contribution de CHF 7'000.- par rapport à l'année précédente. L'écart entre le montant prévu par la clé de répartition et la somme effectivement versée a diminué d'autant.
- En raison de leur situation particulière, les diocèses de Sion et de Lugano se sont vu accorder une remise substantielle de leurs contributions théoriquement due en vertu de la clé de répartition.
- La procédure devant conduire à une adhésion de l'Eglise cantonale schwyzoise à la Conférence centrale est toujours en cours. Dans l'intervalle, l'Eglise de ce canton a versé en 2018 une contribution de solidarité et acquitté certaines prestations dans les domaines de la pastorale des migrants et des redevances de droits d'auteur. Le montant manquant figure sous la mention «Remise».

#### 4.2. Charges

Les dépenses effectuées en 2018 par la Conférence centrale se décomposent comme suit (chiffres arrondis):

	CHF
• Subsidés du cofinancement	8'750'000
• Subventionnement de la CES	2'050'000
• Redevances de droits d'auteur	510'000
• Autres subsides/fonds	200'000
• Secrétariat général + organes de la Conférence centrale	920'000
• Attributions aux fonds propres/réserves	325'000



Graphique 7: répartition des dépenses de la Conférence centrale par domaine en 2018.

Les fonds gérés par la Conférence centrale sont, dans leur plus grande partie, reversés à des tiers et profitent directement aux activités que l'Eglise catholique en Suisse exerce à l'échelon supra cantonal et supra diocésain. 9% seulement de cet argent est utilisé pour les besoins de la Conférence centrale, de ses organes et de son secrétariat général ainsi que pour la couverture de frais liés à l'Administration des projets.

La modestie des dépenses consenties pour l'administration de la Conférence centrale s'explique à la fois par la légèreté de son organisation interne et par le fait que l'Eglise catholique dans le canton de Zurich met à sa disposition des locaux et son infrastructure à très bon compte. De plus, cette corporation prend en charge une partie des frais engendrés au titre de contribution de siège.

En outre, au-delà des contributions des membres plus élevées qu'attendu, des prestations propres non budgétisées (recettes provenant du cours de base de management ecclésial) et des dépenses inférieures aux prévisions dans différents domaines ont contribué sensiblement au bon résultat comptable 2018.

#### **4.3. Cofinancement des tâches pastorales et subventionnement de la CES**

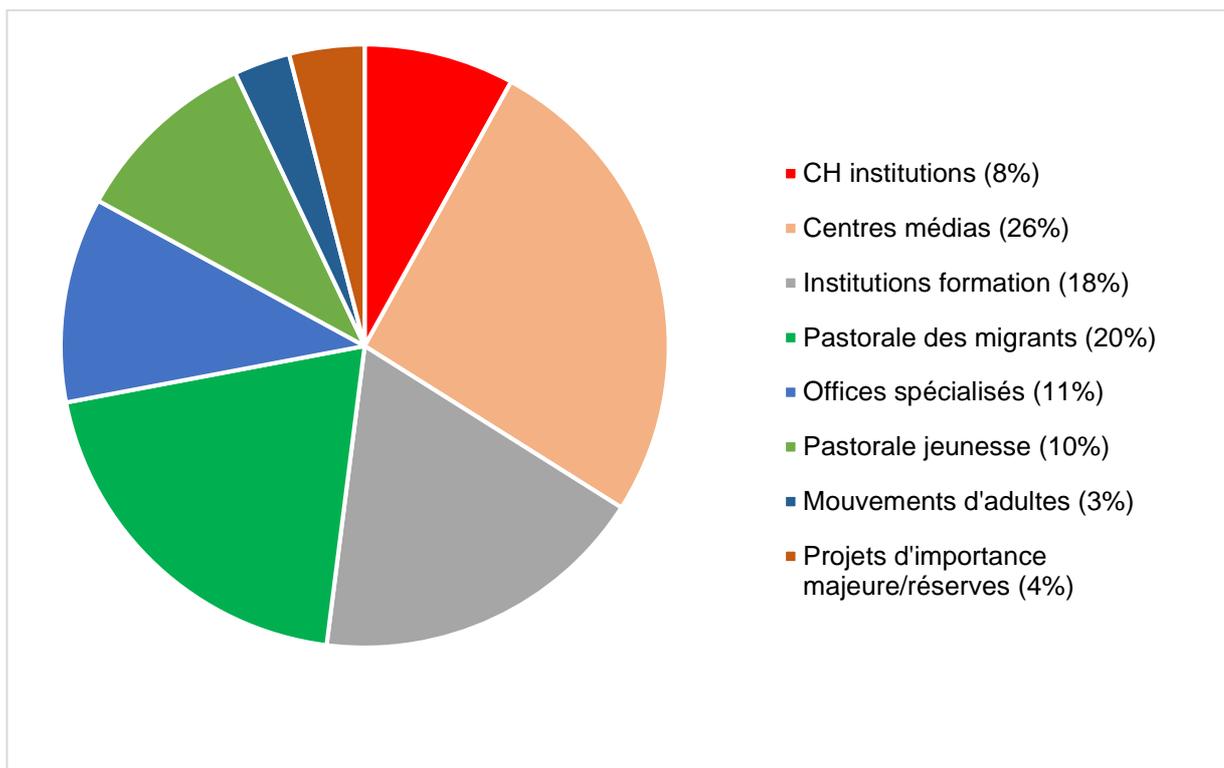
L'essentiel des fonds, à savoir 85%, va au cofinancement des tâches pastorales accomplies à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques (69%) et au financement de la Conférence des évêques (16%).

La préparation des décisions sur l'affectation de ces fonds est assurée par des organismes constitués paritairement de représentants de la Conférence centrale et de la CES. Des experts siègent également au sein des Groupes spécialisés en charge de l'examen des subsides du cofinancement. L'Administration du cofinancement (anciennement l'«Administration des projets») incombe à la Conférence centrale (à l'exception du domaine de tâches de la pastorale des migrants).

Pour la première fois, de nouvelles dispositions en matière de répartition des fonds du cofinancement ont été appliquées en 2018. Comparativement au régime antérieur, les règles adoptées sont plus précises. De plus, elles visent une affectation des fonds répondant à des considérations plus fortement axées sur la stratégie et la fixation de priorités.

Le principal changement intervenu concerne le financement des tâches nationales s'agissant de la pastorale des migrants: alors que les compétences en la matière ont appartenu jusqu'ici à une commission séparée, le domaine fait aujourd'hui partie intégrante du système du cofinancement. La conséquence en est double: désormais, le secteur de la pastorale des migrants est soumis aux mêmes règles que celles applicables aux autres domaines d'activité de l'Eglise et, au niveau suisse, il sera plus simple de passer d'une existence parallèle de la «pastorale des migrants» à une coexistence de celle-ci avec les autres offres pastorales. Toutefois, cela impliquera au premier chef des décisions d'ordre pastoral, car la gestion des finances à elle seule ne parviendra pas à susciter semblable changement.

La répartition des fonds entre les différents domaines d'activité connue jusqu'ici n'a pas changé du fait de la nouvelle réglementation. Toutefois, il apparaît clairement que, dans divers secteurs, la pénurie de fonds freine de plus en plus d'importantes institutions dans leur travail et qu'il n'existe guère de marge de manœuvre pour de nouvelles tâches. C'est là une réalité à laquelle la décision de réserver 3% des fonds alloués à des projets d'importance majeure ne changera pas grand-chose. Maintenant que les conditions administratives le permettent, la CES et la Conférence centrale ont une mission commune à remplir: procéder aux clarifications nécessaires en dialogue avec les institutions cofinancées et en tenant compte des signes des temps. Certes, toutes deux n'échapperont pas à la nécessité de prendre des décisions douloureuses.



Graphique 8: répartition du crédit du cofinancement en 2018 entre les domaines de tâches.

#### 4.4. Bilan de la Conférence centrale

Au premier coup d'œil, le bilan de la Conférence centrale incite à penser que celle-ci dispose de fonds très importants. Cette impression est trompeuse parce qu'en réalité la Conférence centrale veille à ce qu'à la fin de tout exercice, elle dispose de l'ensemble des moyens matériels nécessaires pour être à même d'honorer ses engagements financiers pris pour l'année suivante. Cela signifie concrètement

- que tant le crédit du cofinancement et le subventionnement de la CES (n° 7 dans le bilan)
- que les redevances de droits d'auteur et les crédits-cadres pour le droit public ecclésiastique et les petites aides (n° 9 dans le bilan)

sont systématiquement financés un an à l'avance. Cette mesure de prudence s'explique par le fait que les organes compétents en matière financière des organisations ecclésiastiques cantonales (les «synodes») se prononcent généralement à la fin de l'année sur la contribution à verser à la Conférence centrale pour l'exercice suivant. Si le montant demandé n'est pas approuvé par ces instances, la Conférence centrale se retrouverait, à défaut de ce financement préalable, dans l'impossibilité d'acquitter concrètement les subsides promis.

Au-delà de ces financements préalables à hauteur de CHF 11,4 mio, le bilan contient d'autres postes portant sur des sommes importantes:

- Le Fonds de financement de projets et d'innovations (n° 10 dans le bilan – état à fin 2018: près de CHF 580'000.-) garanti à la Conférence centrale de pouvoir contribuer en temps utile au financement de tâches nouvelles ou à caractère extraordinaire. Ainsi, en 2018, ce fonds a permis à la Conférence centrale
  - de mettre à disposition une garantie de couverture de déficit de CHF 250'000.- pour la visite du pape annoncée à très bref délai,
  - de verser un montant non prévu de CHF 150'000.- pour réalimenter le Fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et aujourd'hui prescrits,

- d'allouer à la CES des subsides pour des projets à hauteur de CHF 100'000.-,
  - de couvrir les coûts du projet commun de Concept global de pastorale des migrants et de ceux engendrés par son propre projet de réexamen de la clé de répartition des contributions dues par les membres (environ CHF 100'000.-),
  - de verser la contribution due en lien avec son engagement au sein du Forum politique Berne (CHF 50'000.-).
- La réserve du cofinancement (n° 11 dans le bilan – état à fin 2018: près de CHF 1,87 mio) est destinée à couvrir des évolutions imprévues telles que la défaillance de contributions dues à la Conférence centrale portant sur des montants d'envergure ou la nécessité de prendre en charge des coûts supplémentaires inattendus d'institutions cofinancées. Par rapport au cofinancement (y compris le subventionnement de la CES) qui représente 10,8 mio par an, cette réserve n'est en aucun cas exagérément élevée.

## 5. Perspectives

### 5.1. Appréciation de la situation dans les rangs de la Conférence centrale

Deux facteurs clés seront propres à influencer l'évolution du financement public des Eglises: la conjoncture économique et la politique fiscale, notamment les développements de la fiscalité des entreprises dans les cantons où l'Eglise/les Eglises bénéficient directement ou indirectement de leurs profits.

Les perspectives d'avenir tant conjoncturelles que fiscales invitent à la prudence. On ignore encore quelles seront les répercussions de la réforme de l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17). Les recettes fiscales vont-elles reprendre des couleurs après une période de baisse? L'assiette fiscale va-t-elle diminuer en raison du coefficient d'impôts et/ou parce que les entreprises déplaceront leurs activités en tout ou partie à l'étranger? Une telle évolution aura inmanquablement des effets à la fois directs et indirects (p.ex. en cas de disparition de postes de travail, le produit des impôts sur le revenu baisse).

De longue date, les sorties d'Eglise, qui s'élèvent à quelque 1% par an, et le recul des naissances sont compensés, voire plus que compensés dans un très grand nombre de cantons par l'arrivée de catholiques d'origine étrangère. Toutefois, avec le recul de l'immigration et la proportion de plus en plus faible de catholiques parmi les nouveaux immigrés, cette évolution devrait prendre fin à relativement bref délai. Dès lors, le nombre des catholiques n'augmentera plus guère, voire tendra à diminuer. Si cette évolution se vérifie, un recul des recettes est à prévoir.

De nombreux membres de la Conférence centrale et délégués demeurent néanmoins convaincus que le niveau national de la vie de l'Eglise a besoin de plus de fonds et qu'il reste possible de décréter des hausses modérées du montant cible et de les mettre en œuvre à condition de le vouloir et de faire du travail de conviction sérieux.

Après des années de hausses régulières du montant cible des contributions dues à la Conférence centrale, les voix demandant de faire montre de retenue tendent à se multiplier. Si le nombre des organisations ecclésiastiques cantonales qui ne s'estiment pas en mesure de verser l'intégralité de leur dû vient à augmenter, on court le risque d'une érosion de la solidarité en matière financière. Une telle évolution serait dangereuse pour une organisation guidée fondamentalement par le souci de supporter ensemble librement des charges communes.

### 5.2. Besoin de décisions et d'action

Des décisions et des mesures s'imposent au premier chef dans trois domaines:

### ***Réexamen de la clé de répartition***

Remaniée pour la dernière fois il y a cinq ans, la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale et le règlement qui la régit doivent faire l'objet d'un réexamen et, au besoin, de modifications. Il s'agit de définir si les bases de calcul retenues actuellement sont les bonnes et si des solutions sont susceptibles d'être trouvées pour les membres auxquels la clé en vigueur pose un problème. Un groupe de travail s'est attelé à ces questions avec l'aide d'un bureau de conseil extérieur.

### ***Proportionner les tâches aux moyens financiers***

Dans le cadre d'un dialogue avec la CES et les institutions cofinancées, il convient de trouver un équilibre entre les moyens financiers disponibles et l'importance des fonds requis pour assurer les tâches à accomplir au niveau de la Suisse et à celui des régions linguistiques. Une sollicitation excessive permanente du système de cofinancement doit être évitée parce qu'elle est nuisible à l'efficacité et à l'efficacéité du travail, et empêche de mener celui-ci dans une perspective d'avenir. Ce sujet fait partie du programme de travail 2019 des organismes en charge du cofinancement.

### ***Travail de conviction à mener en faveur d'un financement durable de l'Eglise***

Assurer la pérennité du système dualiste et des formes traditionnelles de financement ecclésiastique en Suisse implique de fournir du travail de conviction, tant au sein même de l'Eglise que dans le dialogue avec la société. Dans ces démarches, on se préoccupera aussi tout particulièrement de ce que ces modes de fonctionnement actuels conservent leur efficacité pour les niveaux national et régional de la vie de l'Eglise. En effet, les défis pastoraux à relever concernent de plus en plus ces échelons supérieurs en raison de la mobilité croissante des individus, de la numérisation de la communication et du lien de plus en plus faible que les catholiques entretiennent avec la vie ecclésiastique locale. Dans un tel contexte, il s'agit d'adapter le système de financement de l'Eglise aux évolutions actuelles. Chercher à communiquer ce message à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution en des termes crédibles requiert la mise en place d'un monitoring financier. Seul ce dernier permettra de donner des renseignements sur la provenance et l'utilisation des finances à disposition de l'Eglise. Le lancement d'une réflexion à ce sujet a été décidé.

## **5.3. Conclusion**

Au sein des organes de la Conférence centrale, du Conseil de coopération CES-Conférence centrale et des organismes du cofinancement, ces défis sont connus et la réflexion à leur sujet a débuté. Les développements intervenus au cours des dernières années incitent à penser que les démarches à entreprendre déboucheront sur des résultats valables, mais elles exigeront de l'énergie et du temps.

La Conférence centrale, en tant qu'association, n'est pas autorisée à exercer une contrainte sur les organisations ecclésiastiques cantonales qui lui sont rattachées. Elle peut uniquement les convaincre que la solidarité confédérale en matière financière est un bien supérieur d'une importance cruciale pour l'Eglise en Suisse. Or, force est de constater que, globalement, ce travail de conviction porte des fruits et que les membres de la Conférence centrale font montre de solidarité. Qu'ils en soient remerciés.

*La présidence de la Conférence centrale a adopté ce rapport financier lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2019.*

## RKZ-Bilanz 2018 / Bilan 2018

	2018 (CHF)	2018 (CHF)	2017 (CHF)	2017 (CHF)
<b>Aktiven / Actif</b>				
1 Flüssige Mittel / Liquidités	10'126'760		9'910'843	
2 Wertschriften / Titres	5'000'000		5'000'000	
3 Debitoren / Débiteurs	72'315		32'109	
4 Aktive Rechnungsabgrenzung / Compte de régularisation actif <i>Umlaufvermögen / Actif circulant</i>	2'492		2'492	
	15'201'567		14'945'444	
5 Anlagevermögen / Immobilisations	1		1	
<b>Total Aktiven / Total de l'actif</b>	<b>15'201'568</b>		<b>14'945'445</b>	
<b>Passiven / Passif</b>				
6 Kreditoren / Créanciers		103'447		75'018
7 Verbindlichkeiten zugesicherte Beiträge* / Engagements liés à des subsides promis*		10'755'000		10'759'000
8 Passive Rechnungsabgrenzung / Compte de régularisation passif <i>Kurzfristiges Fremdkapital / Fonds étrangers à court terme</i>		309'800		224'608
		11'168'247		11'058'626
9 Rückstellungen Urheberrechte / Provision redevances de droits d'auteur		630'000		630'000
10 Projekt- & Innovationsfonds / Fonds de financement de projets et d'innovations		583'121		680'312
11 Reserven Mitfinanzierung / Réserve du cofinancement <i>Langfristiges Fremdkapital / Fonds étrangers à long terme</i>		1'872'265		1'724'765
		3'085'386		3'035'077
12 Eigenkapital / Fonds propres		622'743		608'008
13 Ertragsüberschuss / Excédent		325'192		243'734
<b>Total Passiven / Total du passif</b>		<b>15'201'568</b>		<b>14'945'445</b>

\*Beiträge Mitfinanzierung 2018 pro 2019 / \*Subsides du cofinancement 2018 pro 2019

## RKZ-Jahresrechnung 2018 / Comptes annuels 2018

	2018 (CHF)	2018 (CHF)	2017 (CHF)	2017 (CHF)
<b>Ertrag / Produits</b>				
Mitgliederbeiträge / Contributions des membres	12'612'270		11'966'056	
Plenarversammlung Zürich / Assemblée plénière Zurich	15'000		15'000	
Infrastrukturbeitrag Zürich / Contribution aux frais d'infrastructures Zurich	44'535		46'951	
Auflösung Reserven/Rückstellungen / Dissolution de réserves/provisions			2'075'000	
Entgelte (Honorare) / Indemnités (honoraires)	2'090		4'443	
Kapitalerträge / Revenus de capitaux	11'375		16'440	
Erstattung Fastenopfer Projektadm. / Participation AdC frais Admin. projets			11'737	
Einnahmen Urheberrechte / Recettes droits d'auteur	17'403		16'926	
Basis-Lehrgang Kursgebühr/Honorar / Finances cours de base/honoraires a.o. Erträge / Recettes extraordinaires	55'678		872	
<b>Total Ertrag Total des produits</b>	<b>12'758'351</b>		<b>14'153'426</b>	
<b>Aufwand / Charges</b>				
Beiträge Mitfinanzierung / Subsides du cofinancement		8'750'000		8'740'000
Beitrag migratio / Subside à migratio				1'260'000
Beitrag SBK / Subside CES		2'050'000		2'050'000
Beiträge / Contributions à Fédération romande				350'000
Urheberrechtsentschädigungen / Redevances de droits d'auteur		511'097		513'424
Weitere Beiträge / Fonds (Staatskirchenrecht, Kl.Hilfen, Projektb. SBK, Filmpreis, Projektfonds, Rückstellung migratio) Autres subsides / Fonds (Droit public ecclésiastique, Petites aides, Subside projets CES, Prix du film, Fonds de projets, Provision migratio)		201'850		229'500
Geschäftsstelle und Organe RKZ / Secrétariat et organes RKZ		920'212		766'768
Projektadministration FO/RKZ / Administration des projets AdC/RKZ		325'192		243'734
<b>Total Aufwand / Total des charges</b>		<b>12'758'351</b>		<b>14'153'426</b>

**Mitgliederbeiträge 2018 / Contributions dues à la RKZ 2018****CHF**

ZH	Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	2'573'441.70
BE	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	682'865.75
LU	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	1'078'826.00
UR	Röm.-kath. Landeskirche Uri	109'442.50
OW	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	100'848.00
NW	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	164'331.55
GL	Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	53'753.70
ZG	Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	711'901.15
FR	Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg	664'900.35
SO	Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	449'306.55
BS	Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	205'044.20
BL	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	390'478.50
SH	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	90'489.75
AR	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	70'139.65
AI	Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	46'444.95
SG	Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	1'222'000.00
GR	Katholische Landeskirche von Graubünden	333'460.05
AG	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	1'009'998.70
TG	Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	375'530.15
TI	Diocesi di Lugano	353'000.00
VD	FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud	729'484.10
VS	Diocèse de Sion	285'000.00
NE	Fédération catholique-romaine neuchâteloise	107'709.80
GE	Eglise catholique romaine-Genève	438'620.70
JU	Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura	176'298.65
SZ	Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	188'954.00

**Total**

12'612'270.45

**Mitfinanzierung / Cofinancement**

Beiträge an Institutionen (contributions aux institutions)

*(gesprochen im 2018 pro 2019)*

CHF

---

Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	475'000.00
Verband Erwachsenenbildung KAGEB, Luzern	43'700.00
Verband Katholische Schulen Schweiz KSS, Luzern	43'700.00
oeku Kirche und Umwelt, Bern	15'000.00
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Basel (inkl. Projektb.)	36'000.00
Cath-Info, Lausanne (inkl. Projekte)	974'500.00
Associazione ComEc, Lugano (inkl. Projekte)	240'000.00
Katholisches Medienzentrum, Zürich (inkl. Projekte)	1'020'500.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Freiburg	703'500.00
Religionspädagogisches Institut (RPI)/Fachzentrum Katechese, Luzern	276'500.00
Hochschule Luzern - Musik, Luzern	48'500.00
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer + Koord. Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI), Zürich	509'500.00
Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws, Bern (CPT-Ausbildung)	25'000.00
Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex	116'500.00
Service Romand de la Cactéchèse et du Catéchumenat, Lausanne	30'000.00
Association Biblique Catholique, Bex	35'000.00
Aumôniers romande (FRCR)	35'000.00
Pastorale du monde du travail (FRCR)	30'000.00
Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano	40'000.00
Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UDIC), Lugano	35'000.00
Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano	5'000.00
Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	213'500.00

Schweiz. Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV)	14'500.00
Fachbereiche der Kath. Landeskirche Graubünden	10'000.00
Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	68'000.00
Schweiz. Kath. Bibelwerk, Bibelpastorale Arbeitsstelle, Zürich	160'000.00
Deutschscheiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich	18'500.00
ethik22 - Institut für Sozialethik, Zürich	136'000.00
Verein Voyage Partage, Luzern	45'000.00
Tourismuseelsorge, Einsiedeln	5'000.00
Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne	92'000.00
Mouv. d'Apostolat des enfants et Préadolescents (MADEP)	85'000.00
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano	10'000.00
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern	441'500.00
Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern	111'500.00
Deutschscheiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern	53'500.00
Deutschscheizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern	106'500.00
Verein Kompetenzzentrum Jugend (KOJ), Luzern	3'500.00
Communauté romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg	30'000.00
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	170'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Migrantepastoral, Freiburg	1'710'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Projekt Palliative Care	80'000.00
Medienzentren: Projekt Marketing und Wirkung <a href="http://cath.ch/kath.ch/catt.ch">cath.ch/kath.ch/catt.ch</a>	65'000.00
Schwerpunktvorhaben 2019	175'000.00
TBI: Anschubfinanzierung Weiterbildungsmodul	15'000.00
Zuweisung Mitfinanzierungsreserve (SRCC, CRAL)	45'000.00
Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2019	148'100.00
<b>Total</b>	<b>8'750'000.00</b>